



## Travail hors plage horaire

Par **way23**, le **26/06/2018** à **09:32**

Bonjour,

Je vous écris suite à un problème que j'ai avec mon employeur actuellement. Sur mon lieu de travail, je dois pointer le matin en arrivant, le midi (avant et après pause déjeuner) et le soir en partant.

Concrètement, j'ai fait des horaires un peu comme bon me semblait (en arrivant le matin entre 9h et 10h) et en repartant le soir en fonction de l'horaire ou je suis arrivé le matin (avec des pauses déjeuner plus ou moins raccourci toujours en fonction de mes horaires d'arrivés) afin de faire mes 7h50 imposé par jour.

Le problème est que la badgeuse ne calcule pas certains temps par exemple elle ne compte pas les heures effectués après 19h, elle décompte minimum 45min à la pause de midi.

Au jour d'aujourd'hui sur la badgeuse, je suis à -80h et mon employeur me demande de régularisé en me prenant des jours de congés sachant que j'ai demandé mes fiches de temps depuis mon arrivé (je suis employé depuis 2 ans dans l'entreprise) et que je devrais être en positif au niveau de mes heures.

Pour information, mon contrat de travail stipule bien des tranches horaires imposées (mais personne ne m'a fait de remarques pendant mes 2 ans). Mes horaires ne dérangent pas mon chef vu que mon travail est bien effectué.

Je voulais savoir si mon employeur avait le droit de faire cela ? Ou si j'avais des solutions afin d'éviter de perdre mes jours de congés.

Merci par avance pour votre retour.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **26/06/2018** à **09:52**

Bonjour,

L'employeur, en tout cas, ne peut pas se servir des congés payés comme cela car déjà, ils ne se calculent pas en heures mais en jours...

En revanche, vous devez respecter l'horaire collectif de travail s'il n'est pas prévu d'horaire flexible...

A priori, vous auriez dû être prévenu du processus de calcul de la badgeuse et chaque feuille de paie aurait dû spécifier les écarts...

Par **way23**, le **26/06/2018** à **15:05**

J'étais au courant des écarts mais personne ne m'a signalé de problème pendant plus de 2 ans (sachant que je réalisais le nombre d'heure que j'avais à faire au quotidien). Petite rectification, la direction veut me prendre mes RTT pour réguler.

Au final, on considère mes heures travaillées hors plages horaires comme du "bénévolat" (je ne demande pas à ce qu'on me paye en heures supplémentaires). Est-ce légal ?

Par **P.M.**, le **26/06/2018** à **15:21**

Ce serait un problème de preuve des heures réellement effectuées et quand même si des écarts étaient mentionnés, cela aurait dû vous alerter depuis 2 ans...

L'entreprise n'est quand même pas une structure où l'on vient travailler quand on veut ou quand on en a envie mais vous pourriez essayer d'argumenter sur la tolérance qui vous a été octroyée depuis ce temps éventuellement avec l'aide des Représentants du Personnel...